

## Quizz Ma Région & Moi

*Laïcité, Droits humains et Egalité des sexes*

### Préambule

Par sa démarche **Lycées Eco-Responsables**, la Région Île-de-France souhaite sensibiliser les agents de lycées à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par les 193 pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces ODD se divisent en trois piliers : environnemental, économique et social.

Ce mois-ci, le pilier social du développement durable est mis en valeur, particulièrement son objectif 5 prévoyant l'égalité entre les sexes, ainsi que l'ensemble des dispositifs que la Région Île-de-France met en œuvre à cet égard.

### Les réponses

1. **Cette affirmation est-elle vraie : « La laïcité garantit l'égalité des sexes »**  
:

**Vrai**

**Faux !**

**Explication** : Il existe actuellement un amalgame entre laïcité, égalité des sexes et mixité. La laïcité serait un rempart contre les conservatismes religieux qui prônent la séparation et la hiérarchisation des sexes.

Rappelons que l'école laïque a pratiqué la séparation des sexes jusqu'à la fin des années 1960 et que la République laïque n'a accordé le droit de vote aux femmes qu'en 1944.

**Pour approfondir :**

Idées Reçues Laïcité :

[https://elien.iledefrance.fr/web/master\\_2395837/laicite#paragraphe4](https://elien.iledefrance.fr/web/master_2395837/laicite#paragraphe4)

**2. En quelle année la Région Île-de-France s'est vu accorder le label AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » ?**

2017

2018

2019

2020

**Explication :** Depuis plusieurs années, l'Île-de-France a fait de **l'égalité femmes/hommes** une priorité. En 2017, un **accord-cadre « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »** a été signé, engageant ainsi la Région Île-de-France à mettre en place une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, à tous les stades de la vie professionnelle. Cet engagement a été récompensé en **2020** par le label AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

**Pour approfondir :**

Accord-cadre « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » :  
[https://elien.iledefrance.fr/web/ii\\_21231/accord-cadre-egalite-professionnelle-femmes/hommes](https://elien.iledefrance.fr/web/ii_21231/accord-cadre-egalite-professionnelle-femmes/hommes)

Région Île-de-France labellisée Afnor :  
[Elien - La Région Île-de-France obtient le label AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » \(iledefrance.fr\)](https://elien.iledefrance.fr/web/ii_21231/accord-cadre-egalite-professionnelle-femmes/hommes)

**3. Comment s'appelle la campagne organisée par la Région pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes ?**

La Quinzaine Bleue

La Quinzaine Rouge

La Quinzaine Orange !

La Quinzaine Jaune

**Explication :** Pour la deuxième année consécutive, la **Quinzaine Orange** est organisée par la Région Île-de-France, du 25 novembre (Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (Journée Internationale des Droits de l'Homme). Créée en 1991 par le Centre pour le leadership global des femmes (Center for Women's Global Leadership), cette campagne permet d'agir de manière stratégique et globale pour la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Depuis 2014, la couleur officielle de cette campagne est l'orange, qui symbolise un

avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles.

**Pour approfondir :**

Programme : [https://elien.iledefrance.fr/web/master\\_2436344/quinzaine-orange-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes](https://elien.iledefrance.fr/web/master_2436344/quinzaine-orange-de-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes) (a actualiser)

**4. La Région a signé une Charte pour faire progresser les questions Lesbian Gay Bisexual Transexuel (LGBT) dans le contexte professionnel :**

**Vrai !**

**Faux**

**Explication :** Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, a signé le 16 octobre 2017 la « Charte d'Engagement LGBT » de l'association « l'Autre Cercle ». Cette charte fixe les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans le contexte professionnel.

**Pour approfondir :**

Charte Autre Cercle :

[https://www.autrecercle.org/sites/default/files/Federation/CHARTES/charte\\_generique\\_07\\_2021.pdf](https://www.autrecercle.org/sites/default/files/Federation/CHARTES/charte_generique_07_2021.pdf)

**5. Comment s'appelle la structure française qui veille au respect des droits et des libertés ?**

**Le Défenseur des Opprimés**

**Le Défenseur des Droits**

**Le Défenseurs des veuves et des orphelins**

**Zorro**

**Explication :** Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ; permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Le Défenseur des droits est né de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les

Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

**Pour approfondir :**

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/organisation/defenseur>

## 6. Combien y a-t-il de critères de discriminations ?

9

12

18

23

**Explication** : Le Défenseur des droits identifie 23 critères de discriminations, issus du Droit français ou de textes internationaux ou européens. En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir **deux conditions cumulatives** : être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, âge, handicap...) **ET** relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

**Pour approfondir** : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>